

Formation initiale des professeurs

La qualité de la formation des professeurs est la condition de la qualité du service public de l'enseignement, de l'attractivité des métiers et de la réussite des élèves.

La mise en place des ESPE depuis la rentrée 2013 a été marquée par plusieurs succès. Cependant, le schéma actuel de formation initiale des enseignants stagiaires n'est pas pleinement satisfaisant, tant pour les stagiaires que l'employeur.

Il convient de renforcer la formation initiale en ESPE et de mieux l'articuler avec la formation continuée (pendant les premières années de carrière). A cette fin, un cadrage national plus précis des attendus de la formation initiale devrait être défini, afin d'avoir un niveau de formation plus homogène sur l'ensemble du territoire et d'en renforcer l'efficacité.

La transformation de la formation initiale voulue par le ministre, qui prendra en compte la diversité des profils des stagiaires, supposera donc de préciser les attendus du master MEEF. La mise en œuvre de ces évolutions pourrait s'appuyer notamment sur une gouvernance rénovée des ESPE et le renforcement de la part de praticiens parmi les formateurs.

Ces nouvelles dispositions seraient pleinement mises en œuvre à la rentrée 2019.

I. Rénover le master MEEF

Afin d'adosser cette formation sur une pratique professionnelle éprouvée, la part du temps de formation assurée par des intervenants exerçant effectivement devant des classes correspondant aux corps au sein desquels les stagiaires sont recrutés serait quantifiée.

La rénovation du master MEEF passerait par la définition d'un référentiel de formation adossé au cadre national de la formation du master MEEF ([arrêté de 2013](#)¹). En outre, la ventilation des principaux temps de formation, exprimée en pourcentage, pourrait être fixée.

Un chantier spécifique devrait être ouvert au bénéfice des PLP, dans le contexte de la réforme de la voie professionnelle.

Enfin, s'agissant de la formation adaptée, les parcours définis par la note du 29 mai 2015 relative à la mise en œuvre des parcours adaptés seront repris dans l'[arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires](#) afin de les sécuriser juridiquement.

Ces travaux pourront utilement s'articuler avec celui mené autour des professeurs stagiaires pour leur garantir un meilleur suivi. A ce titre, un outil national pourrait être généralisé à partir d'initiatives locales innovantes et éprouvées (applications MUSES et ASTUCE).

II. Transformer la gouvernance des ESPE

Le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur souhaitent faire évoluer la gouvernance des ESPE afin de mieux prendre en compte les attendus de l'Etat employeur.

Dans cet esprit, dans le cadre d'une accréditation renouvelée d'une part, et afin de nourrir un dialogue avec les ESPE, un travail relatif à la définition d'indicateurs de suivi de la politique de formation en ESPE à destination des enseignants est en cours.

¹ Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».

Formation initiale des professeurs

Les modalités de choix des directeurs d'ESPE pourraient évoluer afin qu'un comité de sélection auditionne les candidats et formule un avis auprès du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur.